



GNFA Pacific  
Nouvelle-Calédonie

9, rue Papin - Ducos  
BP 933 - 98845  
Nouméa Cedex

Tél : 240 208  
Fax : 284 008

Mobile : (0687) 76.46.62

E-mail : centre.noumea@gnfa-auto.com

[www.gnfa-pacific.com](http://www.gnfa-pacific.com)

Sect.	25 FEV. 2014
Direction de l'environnement	6204
Dir.	CM jur.
CM EDT	CM cycé
SAF	SPPR
SCB	S.A.F.A
AFFECTÉ	V
COPIE	
OBSERVATIONS	

Nouméa le 07 février 2014  
Madame la Présidente de l'assemblée de la Province Sud  
DENV - Bureau des installations classées  
06, route des artifices - BP 3718  
98846 Nouméa Cedex  
*11/03/14 → BG → AR (pour suite de renouvellement SEP)*

**Objet :** Renouvellement de l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

Madame la Présidente de la province Sud,

Par arrêté n° 1995-2013/ARR/DENV du 18 septembre 2013, la SARL GNFA Pacific est autorisée à exploiter temporairement un chantier-école de dépollution des autobus hors-d'usage, sis lot 599 de la zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa.

Conformément à l'article 2 de cet arrêté, cette autorisation est valable 6 mois. Le chantier école ne sera cependant pas terminé avant l'échéance de l'arrêté.

Nous avons volontairement interrompu le chantier école pendant la période de fin d'année (décembre 2013 à février 2014) du aux difficultés de mobiliser les jeunes concernées dans ce dispositif. L'action de formation au travers de ce chantier école doit redémarrer le 17 mars 2014 et se terminer le 08 août 2014. Nous sommes actuellement en phase de recrutement avec la DEFE.

Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter ce site n'engendre pas une augmentation de la capacité de l'installation puisque le nombre de bus à dépolluer restera le même.

Ainsi, conformément à l'article 413-27 du code de l'environnement de la province Sud, nous sollicitons un renouvellement de l'autorisation temporaire pour une durée de 6 mois supplémentaire.

Par ailleurs, nous procéderons aux analyses de qualité de rejet durant le mois d'avril après la reprise de la formation par les stagiaires afin d'avoir le reflet des rejets durant l'activité.

Nous tenons à disposition de l'inspection des ICPE tous les documents qu'elle souhaiterait examiner dans le cadre de l'avis à donner sur le mode d'exploitation de notre installation.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma très haute considération.

Le Directeur

Groupement National pour la  
Formation Automobile

SARL GNFA Pacific  
N°RIDET: 931782.001  
N°R.C.S. : Nouméa 2009 B 931 782  
Code A.P.E: 85.59A